



PÉTROLE

La menace de Chávez de priver les États-Unis fait bondir les cours du brut Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 29

LE MARDI 12 FÉVRIER 2008

89¢ + TAXES = 1\$

Le Canada quittera Kandahar en 2011 au plus tard

Les conservateurs changent d'avis pour trouver un compromis avec les libéraux

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le gouvernement Harper donne un coup de barre dans l'espoir de trouver un compromis avec le Parti libéral sur la prolongation de la mission canadienne en Afghanistan. Le gouvernement conservateur souhaite maintenant que le Canada se retire de Kandahar en 2011, peu importe la situation à ce moment, a appris *Le Devoir*.

Le premier ministre Stephen Harper devait informer le chef libéral de sa décision hier soir ou ce matin. «C'est l'intention de notre gouvernement que la mission prenne fin en 2011», a dit une source gouvernementale. Dans la motion conservatrice présentée

VOIR PAGE A 8: KANDAHAR



JACQUES NADEAU ARCHIVES LE DEVOIR

Les oxydes d'azote contenus dans les pluies acides contribuent avec le phosphore à la prolifération des algues bleues dans les lacs québécois.

Des algues bleues tombées des cieux

Les pluies acides contribuent intensément au problème

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

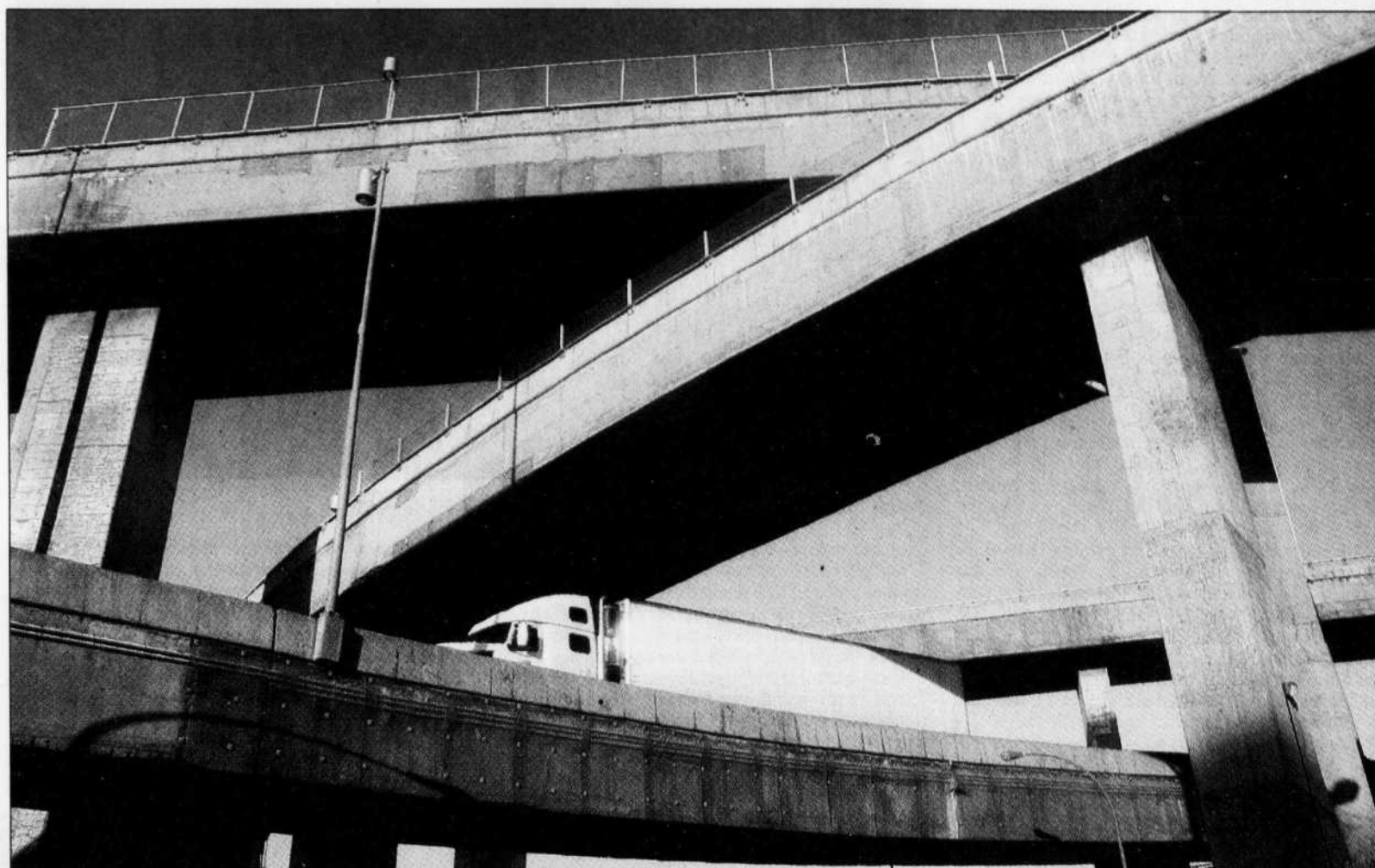
Les dernières analyses fédérales sur la progression des pluies acides au Canada indiquent qu'une bonne partie des algues bleues, qui prolifèrent au Québec depuis trois ans, y compris dans des parties des Laurentides où l'agriculture est peu présente, nous tombent en bonne partie littéralement du ciel.

En effet, selon une version préliminaire d'un rapport en préparation pour le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), dont *Le Devoir* a obtenu la plus récente version d'une source fédérale, tout le sud du Québec — du Témiscamingue jusqu'à la région de Charlevoix et la rive sud de Rimouski à Montréal — sera aux prises à long terme avec des

VOIR PAGE A 8: ALGUES

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 6	Météo.....	B 4
Culture.....	B 8	Monde.....	B 5
Décès.....	B 4	Mots croisés..	B 3
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Les milliards annoncés hier pour 2008-2009 comprennent les travaux préparatoires du vaste chantier du «complexe Turcot», à Montréal.

La Baie-James du bitume

Québec lance des travaux routiers de 12 milliards, dont près de 3 milliards seront dépensés dès cette année

ALEXANDRE SHIELDS

La ministre des Transports du Québec, Julie Boulet, a donné hier le coup d'envoi du vaste processus de mise à niveau du réseau routier de la province. Une véritable Baie-James du bitume, puisque, uniquement cette année, quelque 1850 nouveaux chantiers seront ouverts sur l'ensemble du territoire, pour des investissements totaux de trois milliards de dollars. D'ici 2012, on entend y consacrer pas moins de 12 mil-

liards. L'ampleur des travaux soulève toutefois des doutes sur la qualité de leur encadrement.

La plus grosse part du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier servira à «l'entretien du réseau et au maintien des actifs». Québec y injectera près de deux milliards. De cette enveloppe, 842 millions iront à la «conservation des structures» cette année, soit presque le double de l'an dernier. Ce secteur disposera donc d'un budget plus imposant pour lutter contre le vieillissement des ponts et des viaducs, dont

près de 75 % ont été construits entre 1955 et 1975. Tel qu'il s'y était engagé, le ministère réservera 100 millions pour la réfection des ponts sur le réseau des municipalités de 100 000 habitants et moins. Bref, les conclusions du rapport de la commission Johnson ont été entendues.

Un autre tranche de 736 millions sera investie dans la conservation des chaussées, ce qui permettra, selon

VOIR PAGE A 8: BITUME

■ Pour 2008-2009, Montréal obtient 402 millions et Québec, 262 millions, page A 4 ■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 6

Hold-up artistique

Des chefs-d'œuvre dérobés à la pointe du revolver dans un musée suisse

STÉPHANE BAILLARGEON

La paisible et pacifique Suisse vient d'inventer (et de subir) un nouveau type de crime à main armée: le braquage de musée. Dimanche, vers 16 h 30, trois hommes masqués ont pénétré dans le musée de la Fondation E. G. Bührle, à Zurich. Un des voleurs, muni d'un revolver, a forcé les rares visiteurs et employés présents dans le hall à se coucher sur le sol. Pendant ce temps, ses deux complices décrochaient des toiles de grands maîtres, encadrées, sous verre et donc assez lourdes. Un des trois «vide-musées» s'exprimait en allemand «avec un accent slave».

L'alarme aussitôt déclenchée n'a rien empêché et le trio a pris la fuite avec son précieux butin, soit *Champ de coquelicots près de Vétheuil* (1879) de Claude Monet, *Ludovic Lepic et ses filles* (1871) d'Edgar Degas, *Branches de marronnier en fleurs* (1890) de Van Gogh, et *L'Enfant dans une veste rouge* (1888/90) de Paul Cézanne. Les cagoules dissimulaient décidément de fins connaisseurs. «Apparemment, les peintures dépassaient en partie du coffre de leur véhicule», écrivait hier le site swissinfo.ch.

Personne n'a été blessé pendant l'opération éclair. La valeur estimée du carré d'as dépasse les 170 millions de dollars, ce qui en ferait un des plus importants vols de mémoire de muséologue helvète et

même du monde. En 1988, un musée de Arnheim, aux Pays-Bas, s'est fait enlever trois tableaux de Van Gogh. Le musée Gardner de Boston pleure toujours le vol de onze œuvres en 1990. Dans ces deux cas, la valeur des lots s'avérait un peu inférieure à celle du vol de Zurich.

Les toiles volées pourraient constituer une monnaie d'échange sur le marché noir

Le directeur de l'établissement suisse, Lukas Gloor, a mentionné que des tableaux encore plus chers se trouvaient dans ses salles. Le porte-parole de la police de Zurich, Mario Cortesi, a tout de même fait observer qu'«une nouvelle dimension a été franchie avec un vol à main armée dans un musée même si aucun des 15 visiteurs qui se trouvaient dans le musée n'a été blessé».

Même amputée de quatre pièces maîtresses, la collection d'art du marchand d'armes Emil Georg Bührle (1890-1956) demeure une des plus importantes d'Europe, du moins dans le secteur privé. Le musée de la fondation, inauguré en 1960, rassemble environ 200 chefs-d'œuvre de la peinture impressionniste et postimpressionniste. Il a été impossible de joindre l'établissement hier pour obtenir un commentaire.

Quelques jours plus tôt, deux Picasso ont été volés dans une exposition à Pfäffikon, également en Suisse. Dans ce cas, les œuvres de moindre importance valent

VOIR PAGE A 8: HOLD-UP



REUTERS

Reproduction de *L'Enfant dans une veste rouge*, de Paul Cézanne, l'un des quatre chefs-d'œuvre dérobés lors d'un hold-up commis dimanche dans un musée suisse. Le butin emporté se chiffre à plus de 170 millions de dollars.

HOMIER-ROY 5h30

Aujourd'hui à 8 h 45

Rencontre avec le comédien Guillaume Lemay-Thivierge

Réalisation: Nadia Peillon



95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/bienmeilleur

LES ACTUALITÉS

Faut-il restreindre l'usage du langage des signes ?

L'implantation cochléaire serait moins efficace chez les sourds qui ont davantage développé la communication visuelle

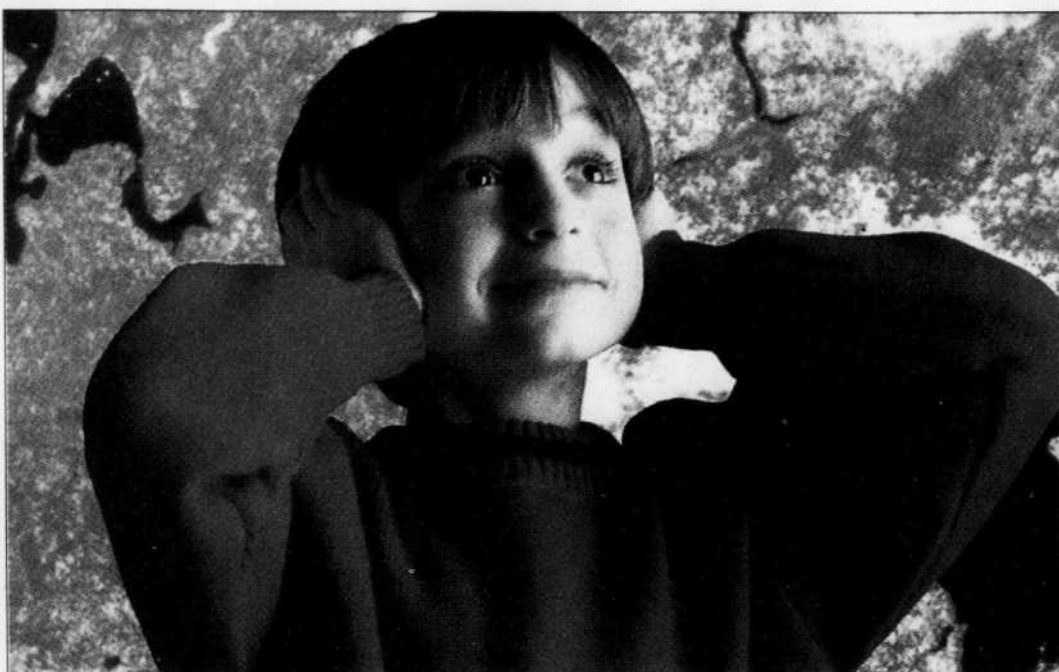
PAULINE GRAVEL

Chez certaines personnes sourdes, l'implantation cochléaire qu'elles ont subie est peu efficace à leur faire entendre les conversations d'un film doublé ou celles qui ont cours dans la voiture qu'elles conduisent. Et ce n'est pas que leur appareil soit en panne ou pas suffisamment puissant. La raison est plutôt que leur cortex cérébral s'est réorganisé de telle façon que les informations visuelles captent toute leur attention au détriment des sons.

Faute de n'avoir jamais entendu de sons, leur cortex auditif s'est converti dans la perception des informations visuelles, notamment des mouvements des lèvres ou des mains de leur interlocuteur. Et ces informations visuelles deviennent si prégnantes chez ces personnes qu'elles interfèrent avec les informations auditives que génère leur implant cochléaire, voire les éclipsent complètement.

L'audiologiste François Champoux qui poursuit son doctorat à l'Université de Montréal en sciences biomédicales avait d'abord observé que plus une personne avait subi une importante réorganisation corticale — visible par électroencéphalographie lors de stimulations visuelles —, moins son implant cochléaire fonctionnait bien, ou plutôt moins celui-ci lui semblait efficace. Il s'est alors appliqué à vérifier dans quelles situations particulières, l'implant n'était plus d'aucune utilité pour la personne sourde.

Quand les lèvres de notre interlocuteur concordent avec les signaux auditifs qui parviennent à nos oreilles, nous fusionnons ces deux types d'informations pour mieux comprendre le message, et ce, surtout si nous nous trouvons dans un environnement bruyant, explique le jeune chercheur. Si nous présentons à quelqu'un deux informations qui se ressemblent, il les fusionnera spontanément et il n'entendra pas tout à fait ce qui parvient à ses oreilles ni ce qu'il voit sur les lèvres. «Par exemple, si vous entendez "ba" et que vous voyez "da" sur les lèvres de votre interlocu-

Image tirée du film *Le Pays des sourds*, de Nicolas Philibert.

teur, vous entendrez la fusion de ces deux informations. C'est l'effet McGurk, une illusion audiovisuelle très connue, précise l'audiologiste. Normalement, si l'information auditive ne correspond pas du tout à l'information visuelle, notre cerveau sépare ces deux types d'information. On dit qu'il procède à une ségrégation.

Dans le laboratoire du professeur Hugo Théoret de l'École d'orthophonie et d'audiologie, François Champoux a évalué cette interférence auditivo-visuelle chez des personnes qui se plaignaient de ne pas bien entendre avec leur implant cochléaire. «Ces individus

n'entendaient plus du tout un mot énoncé à voix haute quand au même moment on leur faisait voir le visage d'une personne qui prononçait un mot différent, souligne François Champoux. De simples points qui se déplaçaient sur un écran faisaient aussi chuter leur perception auditive. Par contre, un changement de couleur de l'écran était sans effet. Seuls les stimuli visuels de mouvement, et surtout la lecture labiale, s'avéraient catastrophiques pour eux.

C'est pourquoi se promener au volant de leur voiture, regarder un film doublé, ou écouter une person-

ne tout en en regardant une autre qui parle d'autre chose nuit à la perception auditive chez ces personnes «moins performantes» avec leur implant.

Evidemment, il est préférable de procéder à une implantation cochléaire le plus tôt possible dans la vie d'un enfant, car la réorganisation corticale est plus flexible et est réversible en raison de la plus grande plasticité du cerveau, affirme François Champoux. Si un enfant subit une implantation cochléaire avant l'âge de deux ans, il bénéficiera à plein des possibilités de son implant. Si l'intervention survient après l'âge de deux ans, l'enfant aura plus de difficulté à s'adapter, et ce, surtout s'il a appris à lire sur les lèvres.

Cette découverte de François Champoux conduira vraisemblablement les audiologistes à s'interroger sur leur pratique. Comme les programmes de réadaptation offerts aux jeunes enfants sourds sont en grande partie fondés sur le langage des signes, les audiologistes seraient-ils en train de nuire à ces enfants?, soulève le scientifique. «Si on entraîne trop le système visuel, on induit une réorganisation des cortex visuel et auditif qui risque de nuire à l'audition une fois l'implantation cochléaire effectuée, car l'enfant se fiera trop à l'information visuelle. Faudrait-il réduire le recours au visuel (et donc au langage des signes et à la lecture labiale) lors de la réadaptation pour ne pas nuire à l'efficacité de l'implant cochléaire, sachant que, si on maintient la vision, cela empêche l'audition de revenir? Ce n'est pas sûr, car, en faisant cela, on risque de ralentir le développement cognitif de l'enfant. Si on bande les yeux d'un enfant parce que l'implant ne fonctionne pas bien, cet enfant ne comprendra plus rien et n'interagira plus avec son environnement. Par contre, s'il conserve la vision, on empêche l'audition de reprendre ses droits.»

François se promet de développer des outils permettant des mesures objectives qui prédiront le niveau de réorganisation du cortex. Ces informations aideront les audiologistes à planifier le type de réadaptation qui serait le plus approprié à chaque personne.

Le Devoir

Le pourfendeur des Fées ont soif est mort

STÉPHANE BAILLARGEON

L'avocat Émile Colas, connu pour son catholicisme conservateur et militant, est décédé à Sherbrooke, vendredi dernier, à l'âge de 84 ans.

C'est lui qui avait mené la charge judiciaire contre la présentation de la pièce *Les fées ont soif* au Théâtre du Nouveau Monde (TNM), en 1978. La pièce féministe de la dramaturge Denise Boucher, la dernière condamnée par l'Eglise au Québec, mettait en scène une vierge, une mère et une putain, en rébellion contre les figures traditionnelles de la femme. La Cour suprême avait finalement refusé d'entendre la cause des censeurs.

Me Colas était président d'honneur de l'Association des juristes catholiques du Québec et vice-président de celle d'Amérique du Nord. Il avait récemment réclaté que le mariage soit réservé à l'union d'un homme et d'une femme.

«La tendance actuelle est de ne pas se préoccuper des autres et de jouer de la pornographie, de la pédophilie, de la prostitution, des drogues et tout ça», déclarait-il en 2005, au nom du groupe de pression SOS Mariage. Pendant ce temps, les gens qui sont véritablement intéressés dans la société n'obtiennent pas le soutien du gouvernement et les ressources nécessaires pour survivre en tant que groupe.»

Les combats

M. Colas bataillait ferme sur plusieurs fronts. Il s'opposait à la féminisation des noms de fonction. «Un ambassadeur est un ambassadeur, même quand c'est une femme», écrivait-il au *Devoir* en août 1998. Un mois plus tôt, il expliquait dans une autre lettre ouverte que «les prétendus droits ancestraux [des autochtones] sont une fumisterie». Encore un mois auparavant, toujours dans *Le Devoir*, il trouvait «ridicule et irresponsable» que l'on cherche à «dépenaliser l'usage de la drogue», la marijuana en l'occurrence.

Fondateur du Barreau d'Assistance judiciaire, spécialisé en droit de la famille, Émile Colas était l'époux de Réjane Laberge-Colas, présidente fondatrice de la Fédération des femmes du Québec, en 1966. Elle est également la première femme à avoir été nommée juge à une cour supérieure au Canada.

Les funérailles d'Émile Colas se dérouleront jeudi, en la chapelle du Sacré-Cœur de la basilique Notre-Dame.

Le Devoir



CPG Évolutaux^{MD}

Un taux qui grandit, un capital garanti, un placement solide pour votre REER.

1 888 TELNAT-1 (1 888 835-6281)

bnc.ca/evolutaux



**BANQUE
NATIONALE**

En date du 21 janvier 2008, les taux évolutifs du certificat de placement garanti Évolutaux^{MD} 5 ans non-rachetable sont de 3,00 % (1^{re} année), 3,25 % (2^e année), 3,50 % (3^e année), 4,00 % (4^e année) et 7,25 % (5^e année), soit un taux moyen de 4,188 % pour toute la durée du terme. Les taux peuvent changer sans préavis. À chaque date anniversaire de l'émission du placement, les intérêts sont calculés selon ce taux moyen; ils se composent alors annuellement. Les intérêts sont payables à l'échéance. Placement minimal requis de 500 \$ par CPG.

MD : Marque déposée de la Banque Nationale du Canada.

ACTUALITÉS



Michel David

La belle province

Les «vieux partis» ont quand même du bon. Sans eux, la visite officielle de Mario Dumont à Paris aurait été un véritable désastre. Jusqu'à sa rencontre de dernière minute avec le premier ministre Fillon, le spectacle de Stéphane Rousseau semblait avoir été le temps fort de son voyage.

Ce périple européen avait pour objectif de donner au chef de l'ADQ une image ressemblant davantage à celle d'un chef de gouvernement. Il a plutôt eu l'air mesquin en accusant ceux qui l'ont aidé d'avoir voulu prendre le crédit de son «succès».

Tout le monde comprend parfaitement que M. Dumont n'a pas eu l'occasion de développer un réseau de relations dans la capitale française. Avant lui, Jacques Parizeau, André Boisclair et même Jean Charest ont eu recours aux services de Louise Beaudoin pour leur ouvrir des portes.

Il n'y avait rien d'anormal non plus à ce que M. Charest lui facilite les choses. Le premier ministre a le devoir de préserver le statut privilégié dont le Québec bénéficie dans la capitale française. Le chef de l'ADQ n'avait pas à en rougir.

Le moment de ce voyage était peut-être mal choisi et la préparation insuffisante, mais le collègue Christian Rioux a souligné dans cette page que la relation entre la France et le Québec se délite depuis un certain temps déjà.

Ceux qui avaient eu l'occasion de rencontrer Nicolas Sarkozy avant qu'il ne devienne président de la République avaient constaté son peu d'intérêt pour la question québécoise, sinon sa plus totale indifférence. Si les relations entre Québec et Ottawa se détériorent à nouveau, de quel côté pencherait Paris? En recevant M. Dumont, le premier ministre Fillon a évité d'accréditer l'hypothèse d'une rupture avec la position traditionnelle de la France, mais le doute subsiste.

Il est vrai que, d'un point de vue français, ce qui se passe présentement au Québec n'a rien de très excitant. Au-delà des sentiments personnels de M. Sarkozy, Paris a certainement pris note qu'aux élections du 26 mars 2007, plus des deux tiers des électeurs ont voté pour des partis qui souhaitent que le Québec demeure une province canadienne.

D'ailleurs, même au PQ, on assiste à un glissement de vocabulaire inquiétant. La semaine dernière, sur le site Internet du parti, on expliquait qu'il fallait généraliser l'immersion anglaise au troisième cycle du primaire, comme le propose Pauline Marois, «afin de donner une chance à tous les élèves de la province d'entamer leur secondaire avec des bases solides en français, mais aussi en anglais». Si le PQ considère le Québec comme une «province», pourquoi la France le traiterait-elle autrement?

Sur un plan personnel, le premier ministre Charest semble prendre un certain plaisir aux échanges avec ses homologues français. Au fil des ans, il a développé et maintenu avec Jean-Pierre Raffarin des relations qui dépassent le stade de la simple courtoisie.

La nomination de Wilfrid-Guy Licari au poste de délégué général à Paris, en décembre 2005, n'envoyait cependant pas le signal que son gouvernement entendait y assurer une grande visibilité. Que ce soit dans la capitale française ou ailleurs, la diplomatie québécoise ne traverse pas sa période la plus glorieuse.

À l'époque, Louise Beaudoin s'était indignée de la nomination d'un homme qui avait passé 37 ans au ministère des Affaires étrangères du Canada, accusant M. Charest de vouloir «faire de la diplomatie québécoise une succursale de l'appareil fédéral».

À tout le moins, M. Licari ne s'est pas signalé par un dynamisme excessif depuis qu'il est entré en poste. De toute évidence, la délégation du Québec n'était pas en mesure d'ouvrir les portes de Matignon à M. Dumont.

Il existe une différence fondamentale entre un ambassadeur canadien, qui bénéficie du poids d'un vieil allié de la France, membre du G 8, et un délégué du Québec, qui doit constamment se battre pour maintenir des acquis qui ne sont jamais assurés. Volontairement ou non, M. Licari ne semble pas voir cette différence.

La situation actuelle rappelle celle qui prévalait au début des années 1990. Pendant plus d'un an, Robert Bourassa avait laissé le poste de délégué général à Paris vacant, avant d'y nommer un obscur sous-ministre associé qui ne demandait qu'à retrouver sa maison de l'île d'Orléans. Le message était clair.

Même après l'échec de l'accord du lac Meech, les souverainistes avaient eu le plus grand mal à convaincre leurs amis français que le Québec n'était pas redevenu à jamais «la belle province». On imagine difficilement que le programme de l'ADQ ait pu convaincre M. Fillon du contraire.

Le séjour de Mario Dumont à Barcelone s'annonce nettement plus facile, dans la mesure où personne ici n'y portera réellement attention. Si la Catalogne s'intéresse de près au Québec, qui a fortement inspiré sa législation linguistique, l'inverse est beaucoup moins vrai. Sur les plans économique et culturel, l'exemple catalan est pourtant remarquable.

En juin 2006, 74 % des Catalans ont approuvé le nouveau statut d'autonomie négocié avec Madrid, qui les reconnaît officiellement comme «nation» distincte de l'État espagnol. M. Dumont ne manquera pas d'y trouver des arguments en faveur de l'autonomie que l'ADQ revendique pour le Québec, même si les Catalans eux-mêmes accepteraient volontiers d'échanger les pouvoirs dont ils disposent contre ceux d'une province canadienne.

Aussi agréable qu'il puisse être de voyager, M. Dumont aurait pourtant intérêt à ne pas trop s'attarder à l'extérieur du Québec. Sans lui, c'est comme si l'opposition officielle n'existait pas. À son retour, il devrait s'empresse de donner un coup de téléphone à son ami Stephen Harper, qui a profité de son absence pour se rapprocher de M. Charest. Comme les Français, M. Harper semble avoir pris la juste mesure du chef de l'ADQ.

mdavid@ledevoir.com

Le privé en santé: des chercheurs déboulonnent quelques mythes

L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques veut faire contrepoids au discours identifié à la droite

La privatisation est présentée de plus en plus souvent comme un baume posé sur un système de santé public éreinté. Jugé tour à tour lourd, rigide et onéreux, le régime public serait pourtant plus efficace que tous les systèmes mixtes alliant public et privé, affirme un institut de recherche indépendant et ouvertement progressiste.

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Que les partisans de la privatisation se le tiennent pour dit: en santé, le privé serait «plus coûteux, moins efficace et moins accessible». C'est du moins ce qu'avancent deux chercheurs de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) dans une note publiée hier, à quelques jours seulement du dépôt du rapport du groupe Castonguay sur le financement de la santé.

L'institut indépendant ne s'en cache pas. Il veut proposer un contrepoids aux discours des groupes de réflexion de droite qui occupent selon lui un espace disproportionné dans les médias. Ses conclusions, on le comprend, sont donc à l'opposé et rejoignent plutôt celles formulées par le Conseil de la santé et du bien-être, en 2002, soit que le «financement privé des services médicaux et hospitaliers d'avère au mieux inutile, au pire, nuisible».

Cosignée par Guillaume Hébert et Jean-François Landry, cette note remet en question plusieurs idées répandues, au premier chef, l'augmentation effarante des coûts en santé. Le chiffre le plus souvent véhiculé est certainement la part qu'occupe la santé dans le budget total de l'État. À maintenant près de 43 %, cette part est non seulement la plus importante et de loin, mais elle est de surcroît en pleine expansion, répètent-ils à raison sur toutes les tribunes.

Mais ces calculs ne tiennent compte ni de la richesse collective ni des revenus gouvernementaux, argue l'IRIS. Comparées au produit intérieur brut, les dépenses en santé sont en fait restées plutôt stables, oscillant entre 6,4 % et 7,4 % depuis 25 ans. Et c'est la même chose pour les revenus de l'État dont la part publique des dépenses en santé est passée de 30 % à 34 % en 30 ans, une variation somme toute très modeste, fait valoir le groupe de réflexion.

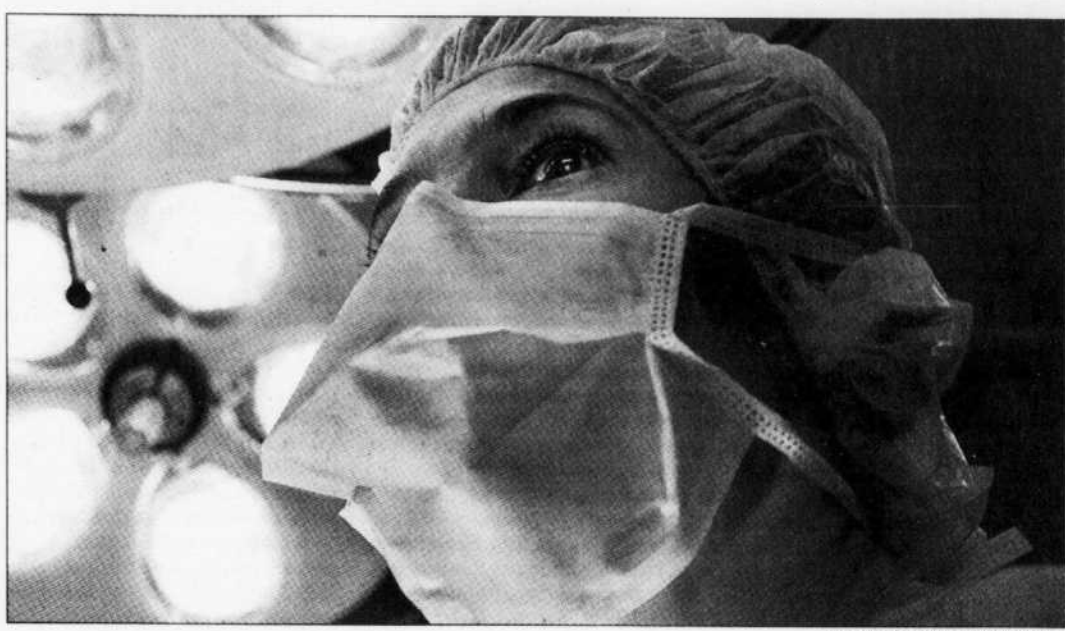
Ces chiffres sont d'autant plus éloquentes que ce sont principalement les dépenses privées, comme les médicaments, qui ont tiré les dépenses vers le haut, explique Guillaume Hébert. Au Québec, le financement public ne compte en effet que pour 70 % des dépenses totales en santé. Or, ce sont les 30 % restants qui ont crû le plus rapidement, fait valoir le jeune chercheur. «La part publique a fondu de 63 % en 1980, à 45 % en 2005, tandis que le privé a connu une progression importante pour passer de 37 % à 55 % pendant la même période».

La hausse la plus phénoménale est sans conteste celle associée au prix des médicaments qui augmente deux fois plus rapidement que les autres dépenses en santé. «Ces chiffres montrent clairement que ce sont les dépenses privées qui sont incontrôlables. [...] L'exemple le plus parlant à cet effet reste certainement celui des États-Unis», a précisé hier M. Hébert.

L'exemple du privé à l'étranger

Les deux auteurs estiment aussi que la peur d'un choc démographique associé au vieillissement de la population est surévaluée par les partisans de la privatisation. En 1976, la proportion de personnes âgées était de 7,7 %. En 2006, elle était de 13,9 % et elle sera de 27,8 % en 2036. Tout cela fait dire à Guillaume Hébert qu'il s'agit moins d'un choc que d'une «lente transformation de la démographie».

Il serait également faux de prétendre que les personnes de 65 ans et plus surchargent le système de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

santé. Ce n'est pas la vieillesse qui coûte cher, mais bien les cinq années précédant le décès d'un individu, peu importe son âge, indiquent les deux auteurs.

Quant à la privatisation complète ou partielle du système de santé, un tour d'horizon de la planète fait dire à Jean-François Landry qu'il n'y a rien de bon à long terme. «Même dans les pays où on a pris soin de baliser et doser soigneusement la part du privé, le public n'en a pas été allégé pour autant, bien souvent c'est même tout le contraire qui s'est produit».

En Australie par exemple, la mise en place d'un système privé parallèle devait permettre des économies de 800 millions. Or, le gouvernement a plutôt dû assumer une hausse de 2,2 milliards, lit-on dans cette note socio-économique. En Angleterre et en Suède, le principe de compétition entre les secteurs public et privé

aura donné des fruits amers. Non seulement le public s'est retrouvé avec tous les cas lourds, réduisant à néant les efforts faits pour accroître l'accessibilité des soins, mais le privé, lui, ne s'est pas avéré ni plus efficace ni moins coûteux.

Une méta-analyse de Vaillancourt-Roseneau et Linder décortiquant 149 études permet de vérifier ces données sur une longue période de temps et dans divers pays, avance l'IRIS. En tout, 59 % des études analysées ont conclu à une plus grande qualité de services publics contre 12 % seulement au privé. L'écart est encore plus grand du côté des coûts, alors que 77 % des études concluent à des coûts moins élevés ou équivalents dans le public.

Le Devoir

Le rapport Castonguay sera rendu public dans une semaine

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

C'est finalement mardi prochain, le 19 février, que les Québécois pourront prendre connaissance des conclusions formulées par le groupe Castonguay sur le financement de la santé. La nouvelle a été ébruitée hier après que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) eut annoncé la présence de Claude Castonguay le jour suivant, avec sous le bras, son rapport dévoilé «en primeur» à la communauté d'affaires.

La perspective de voir le président du groupe lever le voile sur les conclusions de son rapport en priorité devant les gens d'affaires aura littéralement fait bondir les dirigeants syndicaux du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP). Ceux-ci y ont vu «un manque de respect inqualifiable envers l'ensemble de la population du Québec qui risque d'être affectée

par les recommandations du rapport Castonguay».

L'affaire a aussitôt rebondi au bureau du ministre de la Santé et des Services qui a confirmé que le fameux rapport serait remis au gouvernement Charest vendredi pour qu'il en prenne connaissance. La date où il sera rendu public revient toutefois aux membres du groupe Castonguay, a-t-on précisé également. À la CCMM, un appel téléphonique en haut lieu aura toutefois permis de clarifier un peu les choses.

Selon les mots de sa coordonnatrice des relations médias, Sylvie Paquette, l'expression «en primeur» est un peu forte. M. Castonguay viendra en effet discuter mercredi des détails dudit rapport. Mais ce dernier aura été rendu public la veille devant la tribune de la presse, à Québec. «Le rapport sera publiquement dévoilé le jour précédant le déjeuner-causerie et il sera mis en ligne le jour même», a indi-

qué Mme Paquette.

Plus tard en soirée, le Groupe de travail sur le financement du système de santé a confirmé ce rendez-vous avec la presse. Son rapport proposera des sources supplémentaires de financement pour la santé et précisera le rôle que le secteur privé peut jouer afin d'améliorer l'accès aux soins, conformément à son mandat d'origine, lit-on dans son court communiqué.

Une structure pour un nouveau «compte santé» sera aussi annoncée de même que les modifications qui pourraient être suggérées afin que des ajustements «soient apportés à la Loi canadienne sur la santé», laissant présager de nouvelles brèches dans l'étanchéité entre le public et le privé. Rappelons que le groupe de travail est formé de l'ancien ministre libéral Claude Castonguay de même que de Joanne Marcotte et Michel Venne.

Le Devoir

Hôpital de Lachine

Affiliation au CUSM: des citoyens craignent l'assimilation

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le partenariat envisagé entre l'Hôpital de Lachine et le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) continue à faire des remous. Hier, des manifestants ont dénoncé ce qu'ils qualifient d'assimilation déguisée, forçant du coup la direction du CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle à sortir de son mutisme. Selon elle, les discussions qui ont cours présentement ne remettent nullement en cause le statut linguistique actuel du seul hôpital francophone de l'Ouest de l'île de Montréal.

Le directeur intérimaire du CSSS, Daniel Petit, est clair. Rien dans les propos du CUSM n'indique une assimilation forcée ni même déguisée. «Le CUSM tient des propos rassurants; la population continuera à être servie en français et nos gens vont continuer à travailler en français». Cette proposition offre au contraire une «solution robuste» qui devrait permettre à l'hôpital

d'«éviter les bris de services» qui ont été les siens dans les dernières années. Elle comprend de surcroît des ressources supplémentaires de même que de nouveaux services médicaux.

Daniel Petit comprend les inquiétudes formulées tant par des citoyens que par des professionnels de la communauté environnante. Mais, il regrette que ce discours en soit venu à occulter l'intérêt des patients. «Je conviens que la question de la langue doit être discutée, c'est une préoccupation saine. Mais il y a un endroit pour cela, et c'est à la table des huit mise sur pied par l'Agence [de Montréal]». Pour l'instant, rien n'a filtré des travaux de cette table multisectorielle qui devraient être rendus publics vendredi.

Ce silence alimente la suspicion du mouvement Impératif français, qui s'est allié au Mouvement Montréal français et au Comité de relance de l'Hôpital de Lachine pour dénoncer hier «l'annexion abusive» du dernier hôpital de langue française de l'Ouest-de-l'île

au réseau McGill. À leur avis, le partenariat proposé dépasse largement l'affiliation et condamne plutôt le petit hôpital à une assimilation plus ou moins lente.

Ceux-ci refusent notamment de voir l'hôpital perdre son conseil d'administration et son accréditation syndicale distincte, un geste fatal qui le soumettrait «à une direction anglophone et aux règles de pseudobilinguisme qui prévalent au CUSM». Le cas échéant, l'hôpital communautaire se retrouverait sans gouvernance, autant dire «sans âme», fait valoir leur coalition.

Cet avis n'est pas partagé par plusieurs décideurs publics qui ont défendu hier la proposition faite par le CUSM. Parmi ceux-ci, on compte le député de Marquette, Me François Ouimet, le maire de l'arrondissement de Lachine, Me Claude Dauphin, le maire de la Cité de Dorval, Edgar Rouleau, ainsi que plusieurs conseillers municipaux.

Le Devoir

EN BREF

Satisfaction

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) se dit satisfait de son nouveau Centre de rédaction de rapports d'événements (CRRE), lancé il y a deux semaines. À ce jour, quelque 276 appels ont été traités à la plus grande satisfaction des citoyens. En contactant le 911, ce service permet de remplir sans se déplacer un rapport d'événement pour des infractions de vol sans violence, méfait et perte d'objets précieux, comme un passeport ou un porte-monnaie. Le centre est ouvert sept jours sur sept de 8h à 22h. Le service au comptoir est par ailleurs accessible

tous les jours de 9h à 19h dans les différents postes de quartier. Dans les postes du centre-ville (20 et 21), le service au comptoir est cependant disponible à toute heure du jour. La mise en place du CRRE a permis de dégager 115 policiers pour les affecter aux activités de patrouille et de gendarmerie. La Ville de Montréal a par ailleurs l'intention d'améliorer encore les services de police. À titre d'exemple, un véhicule spécialement aménagé sera présent lors d'événements festifs dès les prochains jours, et les citoyens pourront faire un rapport directement sur les lieux. D'ici 2009, les Montréalais pourront remplir leur rapport par Internet. — Le Devoir

La force du droit

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LES ACTUALITÉS

UQAM

Deux facultés rejettent la grève

ÉMILIE BILODEAU

La direction de l'UQAM a de quoi se réjouir. Alors qu'elle «exhortait les étudiants à rejeter des moyens d'action» par voie de communiqué, deux associations étudiantes ont voté hier contre une grève. L'Association facultaire étudiante de science politique et de droit (AFESPED) et l'Association facultaire des étudiants en lettres, langues et communications (AFELLC) ont décidé de ne pas déclencher une grève illimitée même s'ils entendent bien poursuivre leurs moyens de pression.

Les étudiants de l'AFESPED ont voté à 50,6 % contre la grève, et 840 des 2000 étudiants se sont déplacés depuis jeudi dernier pour prendre part à un référendum.

L'AFELLC a quant à elle voté à 55,7 % contre la grève. Seuls 388 des 3300 étudiants se sont présentés à l'assemblée. Le taux de participation dépasse à peine les 11 %.

Emmanuelle Siros, responsable à la coordination de l'AFELLC, n'a pas caché sa déception à la suite du vote. «C'est sûr qu'il y a un questionnement. Peut-être que le mouvement de grève s'essouffle», explique-t-elle.

Son association a toutefois décidé de prendre part à une journée unique de grève le 21 février, soit au moment même où se déroulera la manifestation nationale prévue à Québec par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante. Cette manifestation s'ajoute à celle prévue aujourd'hui à midi à la place Émilie-Gamelin.

Le comité exécutif de l'AFESPED compte élaborer un plan d'action au cours de la session afin de poursuivre, lui aussi, les moyens de pression.

Avant le dévoilement des résultats, la direction de l'université priait ses étudiants de ne pas entamer de moyens d'action. «Au moment où l'UQAM s'efforce de trouver des solutions à la crise financière qui l'affecte, toute perturbation de la vie académique risque d'aggraver sa situation budgétaire et de nuire aux étudiants désireux de poursuivre leurs études à l'UQAM.»

Étienne Guérette, secrétaire aux affaires uqamiennes de l'Association facultaire étudiante des sciences humaines, seule association en grève depuis hier, estime regrettable la participation peu «massive» au mouvement.

Les étudiants en grève revendiquent l'abolition du plan de redressement de l'UQAM. Ils sont également contre la hausse des droits de scolarité du gouvernement du Québec et souhaitent voir apparaître un service de garde public pour les parents étudiants.

Le Devoir

Julie Payette retournera dans l'espace

Deux astronautes canadiens auront l'occasion de retourner dans l'espace le printemps prochain et l'un d'eux espère en profiter pour battre le record du temps passé par un Canadien à bord de la Station spatiale internationale (SSI). La spécialiste de mission Julie Payette s'envolera en avril 2009 à bord de la navette Endeavour pour une mission de 15 jours.

Il s'agira du second séjour dans l'espace de la femme de 44 ans, après son envolée à bord de Discovery en 1999. Pendant cette mission, Mme Payette et l'équipage de la SSI finiront d'installer les composantes du module japonais Kibo. «Ma mission, entre autres choses, apporte une plateforme qui va être ajoutée au module japonais et qui va permettre d'exposer des matériaux et des expériences au vide de l'espace. Nous apportons aussi six batteries pour emmagasiner l'énergie que captent les panneaux solaires pour ensuite alimenter la station en électricité», a-t-elle expliqué.

Un mois plus tard, l'astronaute canadien Bob Thirsk s'envolera à destination de la SSI à bord d'une capsule russe Soyouz. Il deviendra le premier Canadien à séjourner à bord de la station pendant une longue période, sa mission devant durer de quatre à six mois. Il explique que le Canada devait amasser des «crédits» avant qu'un de ses astronautes puisse effectuer une visite prolongée.

La Presse canadienne

Contrat accordé au consortium Génieau

Compteurs d'eau: le ministère des Affaires municipales conclut à l'absence de conflit d'intérêts

KATHLEEN LÉVESQUE

Le ministère des Affaires municipales a approuvé la semaine dernière le contrat de 355 millions pour des compteurs d'eau accordé à Génieau par la Ville de Montréal, n'ayant «aucun élément concret et factuel» entre les mains lui permettant d'affirmer que le consortium privé a bénéficié d'un traitement de faveur.

Dans une lettre envoyée à la direction générale de Montréal et une autre à la chef de l'opposition officielle, Noushig Eloyan, et dont *Le Devoir* a obtenu copie, le ministère explique qu'une vérification a été faite et que rien ne permet de conclure à un conflit d'intérêts dans ce dossier. Le ministère rappelle toutefois qu'il faut «éviter toute ambiguïté concernant les règles entourant le recours à des firmes privées pour accompagner les décideurs publics dans l'élaboration et le traitement du processus d'octroi de contrats étant donné les relations d'affaires qu'entretiennent ces firmes, notamment dans le domaine de l'ingénierie».

L'automne dernier, Montréal octroyait le plus important contrat de son histoire pour un projet de mesure de la consommation d'eau des industries, commerces et institutions. Ce contrat de 355 millions a été orchestré par la firme BPR, à la demande de Montréal.

C'est le haut fonctionnaire responsable du dossier, Yves Provost, qui a travaillé en collaboration avec BPR depuis 2005 pour mettre sur pied ce vaste projet de compteurs d'eau qui constitue le troisième volet de la grande réforme de la gestion de l'eau entreprise par l'administration municipale. M. Provost a également participé au comité de sélection qui a choisi Génieau.

Or, comme le révélait *Le Devoir* en décembre, BPR est un partenaire d'affaires de Dessau, l'une des deux firmes formant le consortium Génieau

(avec l'entrepreneur Simard-Beaudry). Dessau et BPR travaillent main dans la main dans au moins trois autres dossiers, dont l'un conclu l'automne dernier alors que BPR discutait avec les soumissionnaires, y compris Génieau, pour le contrat des compteurs d'eau.

BPR a recruté Yves Provost qui a pris sa retraite de la Ville en décembre dernier. Il doit se joindre à l'équipe de BPR le mois prochain.

La chef de l'opposition officielle, qui avait porté plainte auprès de la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, n'a pas caché hier sa déception de la réponse de Québec. «Les doutes ne sont pas dissipés», a lancé Noushig Eloyan. «Ce qui m'inquiète, c'est que notre service du contentieux a été écarté. On a contourné l'expertise indépendante de nos avocats et décidé de recourir aux services d'un cabinet choisi par BPR», a-t-elle ajouté.

Au cabinet de la ministre Normandeau, on rappelait hier que tout a été fait selon les règles de l'art et que la formation de consortiums est une pratique courante dans ce type de contrat. Pour ce qui est du départ du fonctionnaire pour BPR après avoir supervisé les travaux auxquels participait BPR, le cabinet ministériel estime qu'il s'agit d'une stricte question de relations de travail.

Par ailleurs, on invite Montréal à la prudence. «Pour maximiser la transparence, pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts, on suggère d'instaurer des mécanismes pour informer automatiquement les décideurs des liens d'affaires entre différentes firmes», a expliqué hier Jonathan Trudeau, attaché de presse de Nathalie Normandeau.

Noushig Eloyan y a vu l'illustration d'un malaise provoqué par la façon de faire de l'administration du maire Gerald Tremblay. «La Ville a l'obligation de se montrer plus transparente», a-t-elle fait valoir.

Le Devoir

Au moins deux suicides seraient liés aux casinos

Au moins deux personnes se seraient suicidées à la suite de pertes qu'elles auraient subies au casino, selon des rapports provenant de Loto-Québec et qui seront commentés en conférence de presse, aujourd'hui, par l'activiste Bill Clennett et la coalition Éthique pour une modération du jeu (EmJEU).

C'est ce qui ressort de documents obtenus de Loto-Québec par Bill Clennett qui en a pris possession hier après-midi. Le résident de l'Outaouais dévoilera aujourd'hui les détails des rapports de Loto-Québec, à Gatineau.

L'activiste également connu pour avoir été empoigné par l'ex-premier ministre Jean Chrétien, lors d'une manifestation, a pu obtenir les documents à la suite d'un jugement de la Cour d'appel du Québec rendu en décembre dernier. Il s'agit de près de 170 rapports portant sur des incidents survenus aux casinos du Lac-Émily et de Montréal, entre 1999 et 2007.

Il est question, entre autres choses, d'un cadavre repêché des eaux du canal Rideau, à Ottawa, sur lequel on a retrouvé la carte «Casino Privilèges». Ce qui aurait permis de déterminer que l'homme avait, la veille de son suicide, perdu «beaucoup d'argent» au jeu.

Le porte-parole de la coalition Éthique pour une modération du jeu (EmJEU), Alain Dubois, a révélé au journal *Le Droit* hier que cette histoire figurait parmi les exemples «de détresse humaine» qui seront rendus publics par l'activiste Bill Clennett. Ce dernier, qui demandait ces documents depuis 2002, promet «un

contenu significatif», sans vouloir révéler trop de détails. «Loto-Québec a toujours indiqué qu'il n'y avait eu qu'un seul suicide, à Montréal, rappelle-t-il. C'était déjà connu et je n'ai rien vu dans les documents qui contredit ça, mais il y a un certain nombre d'incidents significatifs.»

Sa requête d'accès à l'information exigeait en premier lieu les documents concernant les suicides et les tentatives de suicide sur les terrains des trois casinos québécois. La deuxième portion de la demande concernait les interventions des ambulanciers, strictement pour la maison de jeu gatinnoise.

Ces rapports ne sont pas ceux des paramédics, mais bien ceux de la société d'État sur toutes les interventions au Casino du Lac-Émily, qu'elles soient liées à une jambe fracturée, à un malaise ou à une crise. Selon M. Clennett, ces documents ne contiennent aucune information concernant «des situations de suicide ou de tentatives de suicide», mais renferment tout de même «plus de substance» que ce à quoi il s'attendait. Les renseignements personnels, comme le nom, le sexe et l'âge des personnes traitées ont été volontairement masqués, afin de protéger leur identité.

«Ce qui est alarmant, c'est qu'on y voit beaucoup de misère et de détresse humaine, et on voit aussi qu'il y a des choses qui se passent à l'extérieur des casinos», remarque Alain Dubois, d'EmJEU, qui aura la fonction d'analyste à la conférence de presse d'aujourd'hui.

La Presse canadienne



CONTINUEZ LA BELLE VIE

LES OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF DU QUÉBEC

BONI
DE
1 %la première année
pour les nouveaux
fonds REER

- + Taux avantageux garantis pour 10 ans.
- + Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
- + Aucuns frais de gestion et d'administration.

ANNÉE	1*	2*	3*	4*	5*	6*	7*	8*	9*	10*
TAUX	3,50	3,65	3,80	4,00	4,15	4,25	4,35	4,65	5,00	6,00

4,50* *Incluant le boni de 1 % la première année pour les nouveaux fonds REER. Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBECVOTRE
REER
GARANTI
À 100 %1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.caÉpargne
Placements
Québec

ÉDITORIAL

Des routes à crédit

La ministre des Transports, Mme Julie Boulet, vient d'annoncer un impressionnant programme de réfection des routes. Inscrit au Plan québécois des infrastructures rendu public en octobre dernier, ce segment routier exigera l'injection de 12 milliards en quatre ans. Fort bien, mais n'est-ce pas trop rapide compte tenu de l'endettement du Québec?

Pour avoir négligé d'entretenir les routes et les ponts, mais aussi les écoles, les hôpitaux, le métro et combien d'autres bâtiments publics, Québec doit aujourd'hui mettre les bouchées doubles. À la suite du rapport Johnson sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, l'automne dernier, le premier ministre Jean Charest a fait connaître l'intention du gouvernement d'injecter 37,3 milliards sur cinq ans pour le «maintien des actifs» et l'amélioration des infrastructures dans tous les secteurs.

Cinq ans, c'est long pour un gouvernement minoritaire... Qu'à cela ne tienne, mieux vaut laisser l'impression que l'on voit grand et loin quand on ne sait pas combien de temps il nous reste pour tirer les ficelles.

Hier, la ministre des Transports, Julie Boulet, donnait quelques détails des 12 milliards du volet réfection et construction de routes, dont 2,7 milliards pour 2008-2009 seulement. C'est beaucoup d'argent pour une seule année. Ceux qui trouvent que la circulation est souvent entravée par des travaux de construction devront prendre leur mal en patience: la situation ira en empirant d'ici 2022, au plus grand bonheur des vendeurs de béton et d'asphalte.

Ne soyons pas mesquins, c'est vrai qu'il faut accélérer le pas. Cela dit, il n'est pas inutile de s'interroger sur la pertinence de lancer autant de grands travaux en même temps alors que nous faisons déjà face à une pénurie de main-d'œuvre et à une rareté d'équipements spécialisés.

Au moment où Québec multiplie par deux ses investissements dans les infrastructures, Hydro-Québec prévoit dépenser trois milliards par année, et le secteur privé est toujours très actif. A coup sûr, cela aura des conséquences sur les coûts qui semblent avoir été sous-estimés lors de la prise de décision. On nous promet une gestion serrée des grands projets, encadrée par une nouvelle loi, mais, comme toujours, la réalité du marché se chargera de faire mentir les prévisions.

Puis il y a le financement. Quand Ottawa décide d'investir dans un programme national d'infrastructures, il dépose l'argent nécessaire dans un fonds et inscrit aussitôt le montant dans la colonne des dépenses de l'année budgétaire en cours.

À Québec, c'est différent: on lance des chantiers au besoin, mais on les finance en totalité par l'endettement. Par la suite, on se contente de payer les intérêts et l'amortissement à très long terme. Ainsi, sur les 37,3 milliards qui auront été dépensés dans cinq ans, 32,5 milliards iront à la dette. A court terme, les dépenses annuelles n'augmenteront donc que de 264 millions l'an prochain, montant qui grimpera à un milliard en 2012 à cause des intérêts et des amortissements croissants, puis à deux milliards quelques années plus tard. Ces sommes de plus en plus élevées avec le temps s'ajouteront chaque année au service de la dette qui est, on le sait, le troisième poste budgétaire en importance après la santé et l'éducation.

Pire, comme les transferts promis par Ottawa pour sa participation à ces travaux d'infrastructures seront encaissés en totalité l'année où ils sont consentis, Québec inscrira un surplus qu'il utilisera pour ses dépenses courantes au lieu de réduire son endettement...

Croit-on vraiment que le Fonds des générations suffira pour contrer l'effet de ces hausses sur notre endettement collectif?

j-rsansfacon@ledevoir.com

L'arrogance blessée

Dans le camp Clinton, rien ne va plus, du moins pour l'instant. Après avoir essuyé quatre revers en autant de primaires et caucus au terme de la fin de semaine, la candidate à la candidature a décidé d'employer les grands moyens: le renvoi de sa directrice de campagne. Le motif? Elle a été jugée responsable des contre-performances enregistrées lors du Super Mardi et d'une gestion bancaire du nerf de la guerre: l'argent. Un changement de la garde qui lève le voile sur bien des aspects de la stratégie Clinton. Déclinons.

Fort de la longueur d'avance que les sondages accordaient à la sénatrice de l'État de New York l'automne dernier, son état-major avait échafaudé un plan de bataille qui prévoyait la fin des hostilités le 5 février, soit au terme du *Super Tuesday*. Dans leur esprit, il ne faisait aucun doute qu'après la divulgation des résultats, Barack Obama, John Edwards et consorts rendraient les armes. Mieux qu'ils se rangeraient comme un seul homme derrière Hillary Clinton.

Ce faisant, ils ont misé gros, financièrement parlant, en fonction de cet objectif du 5 février. Ils ont dépensé sans compter. Pire, il faut préciser que leur mécanisme de collecte des fonds était tout ce qu'il y a de classique.

Alors que, dans le camp de Barack Obama, l'équipe chargée de remplir les coffres a développé une recette qui s'est avérée très rentable sur le front d'Internet. Bref, ils ont usé de toutes les possibilités que proposent le «oui-be», les .com et autres mantras informatiques.

Cet aspect mis à part, il faut évoquer maintenant les caucuses. Mettre en relief, pour être plus précis, les enseignements qui permettent de distinguer les offensives en présence. Le tout pourrait se résumer en une question: comment se fait-il qu'Obama ait remporté tous les caucuses? Réponse: sa gestion du terrain, son organisation de campagne au ras des pâquerettes que supposent les caucuses est de loin plus efficace que celle de Clinton.

Signe d'un désarroi certain, voilà que les Clinton font un lobby d'enfer auprès de l'establishment démocrate. Ils voudraient que ce dernier renverse la décision prise contre l'État de la Floride. De quoi s'agit-il? Les démocrates locaux ayant décidé d'organiser la primaire à une date différente des primaires antérieures, ils ont été punis. Les bonzes du parti leur ont signifié que les délégués de la Floride ne seraient pas reconnus comme tels lors de la convention.

À la suite de cette décision, Clinton, Obama et Edwards avaient convenu de ne pas faire campagne en Floride. Mais voilà qu'au dernier jour, la sénatrice a décidé de faire un pied de nez à l'endroit de ses concurrents. Elle s'est rendue à Miami et dans les environs. Elle a évidemment remporté le vote. Et voilà que, depuis les derniers jours, elle réclame que la punition soit annulée et qu'on lui accorde donc l'addition de 210 délégués.

On le répète. Les belligérants signent un accord verbal stipulant qu'aucun d'entre eux ne se rendra en Floride. À la onzième heure, Madame déchire l'accord en miettes. Puis réclame que la punition soit levée à son avantage. Le moins que l'on puisse dire est que le procédé relève de l'effronterie. De l'effronterie la plus fonceuse qui soit.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BELAND

LE MEILLEUR SIGNE D'ÉLECTIONS FÉDÉRALES CE PRINTEMPS...



L E T T R E S

Un glissement

Pauline Marois souhaite que tous les Québécois soient bilingues à la sortie du secondaire. Je suis très surprise par cette déclaration et évidemment en total désaccord. Je sens que la société québécoise glisse de plus en plus vers un bilinguisme institutionnel. Il y a une très grande différence entre une connaissance minimale de l'anglais, que l'école doit donner à tous les étudiants et le bilinguisme qui peut être nécessaire pour occuper certains postes ou accéder à certains programmes d'études. Il ne faut pas envoyer un message qui ferait en sorte que le français et l'anglais seraient sur un pied d'égalité au Québec.

En règle générale, notre langue d'usage à la maison et au travail doit être le français. Actuellement, ce qui m'inquiète le plus est la qualité de la langue française parlée et écrite des futurs diplômés de nos écoles secondaires. À cet égard, les récentes mesures annoncées par la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, sont un pas dans la bonne direction.

Marie-France Péloquin
Sorel-Tracy, le 10 février 2008

Comme la Louisiane

Je n'en reviens toujours pas de la déclaration de Pauline Marois selon laquelle les étudiants québécois de 5e secondaire pourraient apprendre l'histoire et la géographie en anglais au Québec. Et en plus, proposer la bilinguisation du Québec dans un Canada anglais. C'est la louisianisation à coup sûr. Elle qui n'avait jamais fait d'erreur majeure de toute sa carrière politique, voulait-elle se déculabiliser du fait qu'elle parle l'anglais avec difficulté? J'essaie de comprendre.

Sa proposition est inacceptable. Elle mènerait les Québécois à une louisianisation du Québec en accéléré. Elle doit rapidement admettre humblement qu'elle a commis une bourde monumentale. Et je ne suis pas sûr que les membres de son parti le lui pardon-

neront. Ah! la politique qui ne permet aucune erreur grave.

Alain Raby
Saint-Jean-Port-Joli, le 9 février 2008

Appel de phare

Marie-Andrée Chouinard a parfaitement raison de souligner, dans son éditorial du 8 février, que si la «proposition phare» du rapport Ouelon sur l'apprentissage de l'écriture n'est pas retenue par la ministre de l'Éducation, on peut s'interroger sur l'impact réel de son plan d'action pour l'amélioration du français à l'école. C'est le premier élément au sujet duquel tous les membres du comité d'experts dirigé par M. Ouelon se sont mis d'accord dès leur première séance de travail. Et s'ils ont décidé de s'investir durant plusieurs mois dans la rédaction de ce rapport, c'est dans l'espoir que cette structure permanente serait enfin créée.

La plupart des courageuses mesures du plan d'action exigent une supervision à long terme, et leur application ne peut pas être soumise à des visées politiques, à d'incessants remaniements ministériels ou à des changements de gouvernance. C'est pourquoi il est primordial que soit assurée cette surveillance par un groupe d'experts totalement indépendant composé d'enseignants, de didacticiens, de conseillers pédagogiques, de représentants d'organismes linguistiques. Il ne faut plus que l'enseignement du français au Québec soit laissé sous la seule tutelle d'une équipe de fonctionnaires du ministère de l'Éducation. L'importance névralgique du français, non seulement comme langue d'enseignement mais comme élément constitutif de l'identité québécoise, justifie largement un tel dispositif.

Il ne reste qu'à espérer que Mme la ministre se rende à ces arguments et assure la protection de son plan en lui accordant son «ange gardien», comme le dit si bien Mme Chouinard. Pour que cela ne reste pas «juste des vœux».

Arlette Pilote
Présidente de l'AQPF et membre du comité Ouelon
Le 9 février 2008

Sus au manichéisme

Dans sa chronique du 2 février dernier, Louis Hamelin surnomme Quebecor média, le «gros méchant loup». Et puis, il termine son texte en résumant ainsi la vente de Lanctôt éditeur, survenue le 1er juillet 2005: «En 2005, le loup s'introduisit par la cheminée de la «petite maison de la grande littérature», et qui vit-on apparaître? Michel Brûlé. Monsieur Génération X en personne. Lui ne se contentait pas d'une ou deux controverses, mais en faisait son fonds de commerce.» Le chroniqueur n'est pas le premier à me faire passer pour un éditeur qui ne publie que des livres à caractère polémique, mais il semble qu'une institution comme *Le Devoir* ne devrait pas tolérer dans ses pages des déclarations aussi gratuites.

Voici les faits. Quand j'ai acheté Lanctôt éditeur, la maison était sur le bord du précipice et, après deux ans et demi de travail acharné, les choses se sont replacées. Rebaptisée sous le nom des éditions Michel Brûlé, la maison a publié 75 titres depuis que j'en suis le propriétaire. Je défie qui que ce soit de me nommer plus de quatre titres à caractère polémique. À moins que le recueil de chansons de Luc Plamondon en soit un! Aux yeux de Louis Hamelin, notre plus grand parolier doit être un autre «gros méchant loup».

Meilleures salutations.
Michel Brûlé
Le 4 février 2008

Réponse

Les opinions publiées sous ma signature dans *Le Devoir* n'engagent que ma personne. Loin de moi l'idée de nier que Michel Brûlé possède un certain talent d'éditeur, ni qu'il a rescapé la maison de Jacques Lanctôt. D'autre part, je n'ai rien contre un peu de controverse. Pour les besoins de la fable, j'ai affublé l'éditeur de la casaque du gros méchant loup. Mais j'ai le droit de trouver injuste qu'il se serve de sa respectabilité pour me torturer les oreilles à la radio.

Louis Hamelin

LIBRE OPINION

La trahison de Pauline Marois

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Écrivain et éditeur

Quand on habite une société schizo-phrène que nos leaders politiques poussent à l'extrême limite du dérisoire, ce qui confine à l'obscénité, peut-on encore s'étonner des intentions de Pauline Marois par-devers les français, si un jour, elle devait devenir la première ministre du Québec?

Par un paradoxal raisonnement, Mme Marois prétend que la meilleure stratégie pour que les allophones du Québec adoptent le français comme langue d'usage, c'est de rendre tous les francophones du Québec bilingues. Elle propose donc que l'on enseigne la langue anglaise à tous les Québécois, et cela, dès le cours primaire. Dans un article publié dans *Le Journal de Montréal*, elle ajoute même qu'en plus de l'enseignement de base, on devrait donner aux élèves certains cours, comme la géographie et l'histoire, en langue anglaise seulement.

Si le Parti québécois devait entériner ses propositions, ce serait pour nous la catastrophe, car l'histoire a parfaitement démontré que là où s'installe le bilinguisme de fait dans une société minoritaire, la langue de la majorité devient tôt ou tard celle de tout le monde. Il n'y a pas d'État bilingue, ce qui signifie pour le Québec qu'il ne peut, à tout prix, que protéger et renforcer le statut de la langue française.

Après la révolution bolchéviste, Lénine a tenté par tous les moyens de faire de l'Ukraine, de

la Biélorussie, de la Lituanie, de la Tchétchénie et des autres satellites de Moscou des États bilingues: grâce à ce bilinguisme, il comptait intégrer parfaitement ces pays à l'idéologie communiste qu'il ambitionnait de porter partout dans le monde. Lénine savait bien que si son plan réussissait, le russe deviendrait graduellement la langue des élites, puis celle de tous ces peuples faisant partie de la fédération russe. On sait que Lénine a échoué et pourquoi il a échoué: les pays satellites de la Russie n'ont pas voulu perdre leur langue parce qu'ils tenaient à leur culture. Ce refus de devenir bilingues a contribué pour beaucoup à l'éclatement de l'empire russe.

La Chine a beaucoup appris de l'échec russe. Dès qu'elle a soumis l'État indépendant du Tibet, elle s'est mise à réaliser le rêve de Lénine, mais de façon plus pernicieuse: en envoyant par millions des colons sur le territoire tibétain dont la population chinoise y deviendra bientôt majoritaire, la langue tibétaine se retrouvera si faible par rapport au chinois, que le bilinguisme, déjà en action, deviendra rapidement un état de fait. Le tibétain finira par disparaître, comme a disparu le gaélique en Irlande après que la Grande-Bretagne l'a envahie et fait du bilinguisme son arme la plus redoutable pour soumettre les Irlandais à son idéologie.

L'État bilingue est une vue de l'esprit: la langue de la majorité finit toujours par avoir raison de celle de la minorité. Au mieux, la langue

de la minorité n'en arrive plus qu'à exprimer un folklore dénué de toute force politique.

Que ce soit la chef d'un parti prétendant indépendantiste qui promeuve cette aberration qu'est le bilinguisme quand on vit dans une nation minoritaire, qui nous oblige tous les jours à nous montrer d'une extrême vigilance et sans compromis, cela dit bien la lâcheté, pour ne pas dire la trahison, d'une chef et d'un parti fondé pour promouvoir notre différence et la joie active et fière que toute nation éprouve à la rendre fleurissante.

Pauline Marois a dû étudier en anglais notre histoire. Comme elle n'entend pas grand-chose à cette langue, elle ne peut pas comprendre que son idéologie extrêmement dangereuse pour notre avenir est celle-là même que proposait Pierre Elliott Trudeau à la fin de son règne, quand, pour mettre fin à la nation française québécoise, il a proposé que le Québec devienne «district bilingue». Qui aurait cru que trente ans après, Pauline Marois se proposerait comme maîtresse d'œuvre de la pensée pernicieuse de Trudeau?

Il m'apparaît donc urgent que le Parti québécois, à défaut de nous débarrasser de Pauline Marois la traîtresse, la soigne de sa schizophrénie galopante. Il m'apparaît aussi urgent que les Québécois francophones, par tous les moyens possibles, livrent à Mme Marois une guerre sans merci, à défaut de quoi on va finir par s'enlever amèrement de Gilles Duceppe et, qui l'eût pensé, même d'André Boisclair!



Jean-Robert Sansfaçon



Serge Truffaut

IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le développement «durable» des coupes à blanc

Comment se couper le cou quand on n'a plus de tête

LUC FOURNIER

L'auteur a publié deux livres sur le sujet chez Lanctôt Éditeur: *Le Rire des arbres*, les pleurs des forêts (2003) et *Les Dernières Forêts d'arbres libres* (2006).

«Notre mode de développement économique revient à brûler les planches de notre maison pour la chauffer.»

— Manifeste pour un Québec durable, avril 2007

Cette autre crise forestière est d'abord une crise écologique avant même que d'être une crise économique liée au dollar et au pétrole. C'est en vérité un drame humain et social. On a longtemps surexploité les forêts, gaspillé le bois et l'eau. Les actionnaires seuls en ont profité, même à trapa vers les différentes crises. Et loi après loi se paie le prix de l'échec durable: les ministres continuent de donner au lobby forestier les vieilles forêts, les chemins forestiers gratuits, le reboisement à nos frais citoyens, la «migration» du bois d'une région à une autre; bientôt toute la biomasse...

Après la tragédie, la comédie

Le Sommet forestier de décembre 2007 — une opération de relations publiques désespérée — est une autre illustration de tout ce cynisme primaire: après la tragédie, la comédie. Tous les joueurs «importants» — et les autres pour la parade — se rencontraient pour se partager les rôles et répétitions: qui aura le bois restant et à quel prix, quel boss aura du travail bien payé, quel chômeur sera récupéré... Se rencontraient beaucoup de ceux qui avaient créé la crise par leur ignorance grasse des écologies.

Ce que l'on ne doit pas oublier, c'est l'impunité. Jusqu'à aujourd'hui, des hommes ont volé d'autres hommes, ont volé nos arbres, ont détruit des territoires et leurs habitants naïfs, peu importe la couleur de leur peau. Le documentaire *Le Peuple invisible* décrit bien toute cette dépossession. La nature a ses limites et le monde change, poussé par l'injustice et la violence.

La nomination d'un ex-ministre à la tête du lobby de l'industrie forestière a achevé de discréditer cette gloutonne industrie. Pour un seul Frédéric Back, pour un seul Richard Desjardins, nous sommes «pognés» avec des douzaines de Guy Chevrette et autres avocats de la rectorale forestière. Il faudrait un grand feu pour brûler toute cette forêt de mensonges et d'incompétences qui gouvernent encore nos ministères et les autres institutions de la désinformation.

Ces doctorants ignares sont incapables d'imaginer les vrais changements. Il nous faut respecter le capital naturel et ses limites, faire

confiance à l'intelligence de la nature; arrêter le fonctionnement totalitaire d'une industrie d'actionnaires. Justice pour ceux qui ont à cœur de vivre en liberté sans vouloir être les singes des politiciens! Car ceux-ci ne parlent que la langue molle du bois le plus dur.

La Chine à nos portes

Le Devoir du 2 février dernier publiait une photo de trains de bois interminables en provenance de la Russie sibérienne à leur arrivée en Chine. Par milliers, ces arbres sont coupés par des bûcherons coréens affamés, et vendus pour presque rien aux usines chinoises. Ajoutons-y une autre main-d'œuvre rurale affamée et, avec le charbon de la pollution, on se retrouvera avec un papier ou un carton mondialisé très-très-très concurrentiel.

Une autre photo, ailleurs, montrait des montages de bois tropical empilés sur les quais d'un port chinois. Soixante-dix pour cent du bois des forêts tropicales alimente un marché noir; des monocultures suivent la déforestation. A cause d'une désertification féroce, les Chinois n'ont plus le «droit» de couper leurs arbres; leurs affairistes ont trouvé de quoi les remplacer en Asie ou en Afrique. La même chose se passe au Brésil avec les plantations d'eucalyptus, le travail esclave, les actionnaires scandinaves, l'expulsion des habitants premiers.

Notre dépendance envers l'économie américaine nous montre une société tellement dépendante que nous oublions que nous sommes tous dans une interdépendance critique, tous les climats se confrontant... Nous gaspillons comme les citoyens américains nos énergies de papier et de métal. L'ogre américain est encore tellement riche que deux de leurs multinationales ont avalé deux papeteries d'ici (Domtar et Abitibi), elles-mêmes averseuses jadis d'autres entreprises «fatiguées».

Telle semble être la loi obligée du pouvoir de concentration, qui coupe des mains quand le travail n'est plus compétitif, selon les humeurs des décideurs. Il y a des années fastes, d'autres néfastes, d'autres des désastres. Se faire couper un doigt n'est pas si grave, se faire couper une main est pire: nous aimons le travail gâché.

Quelle économie voulons-nous pour nos enfants? Quelle réciprocité voulons-nous avec la nature? Quels échanges équitables? Nous sommes reliés à la vie: la déforestation touche non seulement nos arbres mais nos mondes affectifs et nos mémoires sensorielles. C'est la dégradation «dur-able», nouvelle orthographe d'un mot qui a perdu son sens véritable entre des mains qui préfèrent peindre en vert l'environnement.

Le Jardin botanique en deuil

La Ville de Montréal est propriétaire du Jardin botanique. Je suis un Ami de ce jardin magnifique, et je m'y promène depuis 1966. Une décision bureaucratique de réingénierie a provoqué l'automne dernier la «coupe à blanc» des arbres de la grande serre tropicale. C'était la seule petite «forêt» tropicale poussant au Québec, je ne fe-

rai pas ici la défunte et jolie liste de ses arbres; on a choisi le bulldozer plutôt que la brouette.

Mes amis émondeurs m'ont permis de récupérer le bois coupé, pour l'art de redonner une autre vie à la mort. Les larmes de l'horticultrice ont été impuissantes à changer cette décision insensible; elle m'avait donné le nom de la plupart des arbres et aidé quelques autres dans leur démenagement. Une biodiversité de 60 ans peut-être a été détruite, pour toutes les bonnes raisons de la terre. Sommes-nous donc si riches? Si Marie-Victorin avait été vivant, il aurait été le premier à sauver ces arbres poussant aussi à Cuba. Notre façon de gérer notre capital naturel est malade, on tue nos mémoires historiques et affectives.

La «vieille» serre était trop verte selon un sondage-maison, personne n'y voyait plus sa richesse unique. L'esprit humain persiste à se jouer de la vie des autres. L'auto accidentée se répercute sur d'autres autos dans son environnement, blessant ou tuant. Comme cette foresterie industrielle inconsciente: un pouvoir libre de toute responsabilité autre que celle inféodée aux actionnaires secrets. Il faudra bien un jour changer tout cela, qui n'est pas une catastrophe naturelle mais des pouvoirs inconscients à l'œuvre dans nos vies quotidiennes endormies.

Écoforesterie

La très bonne nouvelle, c'est que nous avons depuis peu un livre d'Ecoforesterie (une science, un art, un projet de société), adapté au Québec. Bob Eichenberger a mis ses connaissances sur papier et sur images: voilà un forestier qui n'a pas peur de partager son expérience; son engagement avec la nature n'a rien à voir avec les polluantes propagandes.

A l'assemblée générale de l'Action boréale en octobre 2007, j'ai entendu un industriel tenace venu nous expliquer son entreprise, qui est associée à une coopérative. Il voulait plus de bois, et des aires protégées en 2018! Surtout, il voulait que nous arrétions nos critiques, comme si cela pouvait changer un peu les données de la crise actuelle.

Le mal des coupes à blanc était naturel, les arbres repoussent avec le temps... Nous avons beaucoup de temps, à défaut d'argent. Pour dix arbres coupés dans le monde un seul est replanté. Le débat pour une foresterie écologique ne fait que recommencer... La démocratie en forêt, c'est pour quand?

Le maître chinois Zhuangzi a dit: «Les quatre fleaux dans les affaires sont l'ambition, la cupidité, l'obstination et l'arrogance. [...] L'obstination consiste à refuser de revenir sur ses erreurs quand elles sont pourtant manifestes et à persévérer de plus belle dans une voie sans issue après avoir entendu de justes remontrances. L'arrogance consiste à n'approuver que ceux qui sont de votre avis et à considérer comme mauvais, en dépit de leurs qualités, tous ceux qui ont le seul tort de vous contredire.» Cette terre ne forme qu'un seul lac, une seule forêt qui est la femme la plus importante de la vie. La forêt excisée retrouvera-t-elle son plaisir?

Étudiants et classe moyenne: même combat!

MATHIEU CHARBONNEAU

Étudiant en sociologie à l'UQAM

LOUIS DRZYMALA

Étudiant en sciences économiques à l'Université de Montréal

ALEXANDRE VEILLETTE

Étudiant en biologie à l'UQTR

Il est dans l'intérêt de tous les Québécois d'appuyer le mouvement étudiant et ses revendications pour une meilleure qualité et accessibilité de l'éducation à tous les niveaux. En effet, l'expérience montre qu'un système d'éducation public est essentiel au bien-être de tous. Et surtout, qu'une éducation post-secondaire accessible et démocratique permet l'existence d'une classe moyenne large et saine.

Nous souhaitons que soit redéfinie l'approche du mouvement étudiant québécois. Les positions respectives de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) contribuent à diviser et à affaiblir le mouvement étudiant québécois. Il est donc urgent de sortir de cette opposition entre un «surplus de pragmatisme politique» et un «excès de militantisme radical».

Il nous semble essentiel de considérer la hausse des droits de scolarité comme une autre manifestation des pressions financières croissantes sur la classe moyenne. L'éducation n'est pas un privilège, mais un droit. Et la gratuité de l'éducation post-secondaire est une revendication légitime. De fait, cette gratuité est estimée à un coût d'environ 1,22 milliard de dollars, somme qui aurait pu provenir en grande partie des 950 millions de dollars attribués en baisses d'impôt au dernier budget.

Dégel et désengagement

En réalité, la hausse des droits de scolarité ne constitue pas une solution au problème de sous-financement chronique des universités. En effet, celles-ci ont enregistré de tels déficits que l'augmentation des droits de scolarité n'arriverait pas à les éponger, encore moins à rembourser leurs dettes respectives. Notons qu'au Québec, chaque dégel des droits de scolarité fut accompagné d'un désengagement de l'État: la part de financement du gouvernement est passée de 87 % à 71 % depuis le dégel de 1988.

Pourtant, une étude commandée par le ministère de l'Éducation prévoit une baisse des effectifs de 6000 étudiants d'ici cinq ans en raison du récent dégel. En plus d'écarter les plus pauvres, la hausse des droits de scolarité est une autre manifestation des pressions croissantes sur une classe moyenne de plus en plus imposée par rapport aux plus riches.

De plus, avec l'intrusion du privé par l'apparition des «PPP», le principe d'utilisateur-payeur risque de s'étendre, tant en santé qu'en éducation. C'est donc dire que certains croient bon de remplacer la redistribution (taxation des plus riches) par un système cherchant à mettre un prix sur chaque service, aussi essentiel soit-il. Enfin, le crédit est devenu un «poumon artificiel» pour la classe moyenne. L'endettement des ménages est croissant, et une augmentation des frais de scolarité ne règle en rien le problème. Bref, la classe moyenne est en processus de décomposition, et ceux qui en sortent le font très rarement vers le haut.

Or, on observe que la majorité des étudiants universitaires proviennent d'une famille de classe moyenne. Environ 70 % des étudiants proviennent de familles dont le revenu annuel est de moins de 75 000 \$. L'augmentation des droits de scolarité participe ainsi directement à cette désintégration de la classe moyenne, notamment pour les parents s'acquittant des droits de scolarité de leurs enfants. Nous sommes en droit de nous interroger: est-ce raisonnable de puiser des revenus supplémentaires dans une population déjà écrasée par un fardeau fiscal grandissant?

Pour la classe moyenne

En somme, les étudiants ne luttent pas pour leurs propres intérêts. La classe moyenne existe en grande partie grâce à une éducation post-secondaire publique et accessible, et les étudiants d'aujourd'hui formeront la classe moyenne demain. De plus, en raison de son inefficacité à rétablir la situation financière des universités, la hausse des droits de scolarité s'inscrit comme une mesure laissant indirectement la voie libre à une présence plus imposante du secteur privé en éducation.

Il est donc logique que l'éducation et la santé soient en crise alors même que les plus riches tendent de moins en moins à participer aux revenus de l'État. On constate que de 1963 à 2003, la participation des particuliers aux coffres de l'État a bondi de 45 % à 80 %, alors que celle des entreprises est tombée 55 % à 20 %. Pendant ce temps, la majorité de la population devrait payer pour ses services de santé et d'éducation?

Contrairement à ce que leurs discours laissent entendre, les trois «grands» partis proposent tous des politiques en éducation négligeant les classes moyenne et pauvre. Ils participent de cette idéologie voulant que permettre aux plus riches de s'enrichir bénéficie à l'ensemble de la société. Le verdict est clair: la tendance en marche en éducation est inacceptable, tant sur le plan de sa pertinence économique qu'au regard de la justice et du bien-être de tous.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folle-Belvin, Vincent Cauchy (communauté), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Paquin (pupitre), Louise-Made Riox-Soucy (Santé), Pauline Gervais (Santé), Michel Gervais (Santé), Martin Dudo, Michèle Malenfant et Christine Dumais (correspondants), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle: Michel Boir (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (titres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Amélie Gaudreau (secrétaires à la rédaction), Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (communis à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéciale (Québec), Monique Bhérrer (Ottawa), LA PUBLICITÉ: Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Piarat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebat, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zernatis, Olivier Zaida, INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

KANDAHAR

SUITE DE LA PAGE 1

vendredi, il était uniquement question d'une révision de la mission en 2011, sans plus.

Les libéraux et les conservateurs sont donc maintenant sur la même longueur d'onde sur ce point, ce qui forcera l'OTAN à trouver un remplaçant au Canada pour assurer la sécurité de Kandahar à partir de la fin de 2011, peu importe le parti au pouvoir.

Le fait qu'il n'y ait aucune date de retrait des troupes de Kandahar dans la motion originale du gouvernement était un point de friction majeur entre les libéraux et les conservateurs. Stéphane Dion en fera d'ailleurs un élément important des amendements qu'il rendra publics aujourd'hui. Mais le chef libéral ne s'arrêtera pas là.

C'est une véritable «feuille de route» pour baliser l'avenir de la mission canadienne en Afghanistan que rendra publique le Parti libéral du Canada ce matin, alors qu'il proposera des amendements à la motion sur la prolongation de la mission afghane. Les libéraux souhaitent non seulement mettre fin complètement à la mission à Kandahar en 2011, mais également que les soldats canadiens cessent la chasse aux talibans en février 2009.

Au moment de mettre sous presse hier soir, les députés et sénateurs libéraux étaient encore réunis en caucus afin de discuter des amendements qu'ils soumettront aujourd'hui pour modifier la motion sur la prolongation de la mission afghane. Selon les informations obtenues par *Le Devoir* de différentes sources bien au fait des amendements en préparation, le Parti libéral du Canada (PLC) proposera des «changements majeurs» à la motion conservatrice.

Tout d'abord, les libéraux de Stéphane Dion vont exiger que le Canada signale tout de suite à l'OTAN qu'il va retirer ses troupes de Kandahar en 2011. Un autre pays devrait alors prendre la relève dans cette dangereuse province, selon un principe de «rotation» des pays exposés aux risques. Le gouvernement Harper est maintenant d'accord avec cette demande.

Mais les amendements des libéraux exigeront aussi la fin des combats en 2009, ce que les conservateurs refusent pour l'instant. Dans les rangs du PLC, on explique que cette position sera «très claire» aujourd'hui, alors que le texte prendra la forme d'une «feuille de route militaire» pour les soldats canadiens déployés, avec des balises précises.

Le Parti libéral veut que cesse la chasse aux talibans, donc les combats offensifs, dès 2009. Les militaires pourraient tout de même s'occuper de la «sécurité au sens large» à Kandahar, selon les mots du député Denis Coderre, porte-parole de son parti en matière de défense. Les soldats pourraient donc engager les hostilités avec les talibans s'ils se font attaquer, s'ils veulent défendre un territoire ou encore un projet de reconstruction. Les libéraux veulent que les soldats canadiens puissent aussi intervenir si la population locale est menacée. «On ne permettra pas un autre Rwanda, soyons clairs», a dit une source. Mais «nettoyer» des secteurs, traquer les talibans et passer à l'attaque ne seraient plus dans la définition de tâche des soldats canadiens, selon les souhaits du PLC.

Le gouvernement conservateur ne souhaite pas la fin des combats en 2009. Le parti de Stephen Harper veut que les soldats canadiens livrent de moins en moins bataille aux talibans à mesure que l'Armée nationale afghane prend du muscle et peut s'occuper de la sécurité, mais il ne fixe aucune date précise. Le rapport Manley souligne d'ailleurs qu'il est difficile de fixer arbitrairement une date pour marquer la fin des combats, puisque l'évolution de l'Armée nationale afghane est imprévisible.

Les amendements libéraux souligneront encore là qu'il s'agit du principe de «rotation» et que l'OTAN doit trouver un autre pays pour assurer la chasse aux talibans dès 2009, alors que le Canada mettra davantage l'accent sur le développement et la reconstruction. «Des activités de contre-insurrection, c'est assez», a dit une source libérale.

Le texte du PLC soulignera également qu'il faut «équivaloir» la mission en augmentant les efforts de développement et de diplomatie. La question de la culture de l'opium, véritable manne financière de la guérilla, sera aussi traitée par les libéraux.

De plus, les amendements du PLC aborderont le transfert des talibans capturés par le Canada. Le parti de Stéphane Dion exigera que l'OTAN assure une meilleure coordination de la situation, notamment avec la mise en place d'une entente-cadre respectée par tous les pays.

En ce qui a trait à la formation de l'Armée nationale afghane, que libéraux et conservateurs veulent accélérer, le PLC devrait souligner dans ses amendements que le Canada continuerait à dispenser l'entraînement sur le terrain à Kandahar, comme c'est le cas actuellement. Toutefois, les Afghans seraient sur la ligne de front lors de la formation, alors que les soldats canadiens seraient en renfort uniquement en cas d'urgence. Fini, donc, les opérations conjointes. Cette position faisait toutefois l'objet de débats au caucus hier soir.

Un compromis possible?

Est-ce que les conservateurs et les libéraux peuvent trouver un compromis qui empêchera l'affrontement sur la question afghane lors du vote de confiance prévu en mars? De part et d'autre, on affirme chercher une entente, mais les deux partis affirment qu'ils ont des principes à honorer.

«On est prêt à explorer ce qu'on veut faire après février 2009 en matière de développement, de reconstruction, de formation des troupes et de sécurité. On préférerait s'entendre. Mais il n'est pas question de continuer la mission de combat, c'est-à-dire de chercher activement l'engagement avec l'ennemi, après février 2009. Ça c'est très clair pour nous.»

Mais pour les conservateurs, il faut choisir un camp et ne pas mener une mission à deux vitesses à Kandahar. «La question à laquelle tous les partis de la Chambre doivent répondre est simple: soutenez-vous la mission militaire ou croyez-vous que les troupes doivent être retirées?», a soutenu hier Peter Van Loan, le leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Le vote sur la prolongation de la mission canadienne en Afghanistan pourrait toutefois n'avoir jamais lieu, puisque le Parti libéral du Canada sera tenté de renverser le gouvernement lors du vote de confiance sur le budget. Ce dernier sera déposé le 26 février, ce qui pourrait entraîner un scrutin le 7 ou le 14 avril. Interrogé sur la possibilité que le gouvernement tombe lors du vote sur le budget, le chef libéral Stéphane Dion a répondu: «c'est mon pressentiment».

Le Devoir

BITUME

SUITE DE LA PAGE 1

la ministre, d'améliorer l'état global des chaussées «de façon appréciable». Un montant de 376 millions est également prévu pour l'«amélioration du réseau routier». «Les investissements prévus à cet effet permettront de donner le coup d'envoi ou de compléter de nombreux projets visant à améliorer la sécurité des déplacements et la fonctionnalité du réseau routier», a expliqué hier Julie Boulet.

Le maintien des actifs accapare donc 71 % des 2,7 milliards d'investissements fournis par Québec cette année. Le gouvernement réserve cependant 774 millions pour le développement du réseau routier. «De tels projets contribuent à faciliter les déplacements sur le réseau, à améliorer son efficacité et à soutenir le développement et la prospérité économique des régions», a soutenu la ministre. Parmi les plus importants projets, on retrouve l'élargissement de la route 175 dans la réserve faunique des Laurentides, la prolongation controversée de l'autoroute 25 entre Montréal et Laval, mais aussi des travaux pour l'autoroute 50 et la route 185.

Au total, ce budget majeur alloué aux infrastructures routières représente une augmentation de 58 % par rapport à l'an dernier. Et si l'on ajoute les contributions provenant du gouvernement du Canada et des municipalités, l'investissement total avoisine les trois milliards de dollars. Il s'agit d'ailleurs d'une somme «sans précédent dans l'histoire du Québec», a fait valoir Mme Boulet.

Près de six milliards ont déjà été injectés de 2003 à 2007 pour freiner la dégradation rapide du réseau routier. Le gouvernement prévoit maintenant investir 12 milliards d'ici 2012. Au final, si l'effort financier se poursuit, Québec estime qu'en 2022, 83 % des routes et 80 % des structures ne nécessiteront plus d'intervention.

Manne d'emplois

Les travaux annoncés hier seront évidemment générateurs d'emplois. «Les sommes investies pour la seule période 2008-2009 permettront de donner du travail ou de maintenir près de 36 000 emplois, soit près de trois fois le nombre de ceux créés aux chantiers de la Baie-James au plus fort de la phase 1», a illustré la ministre. De ce nombre, quelque 23 000 se retrouveront en région.

ALGUES

SUITE DE LA PAGE 1

apports d'anhydride sulfureux (SO₂) et d'oxyde d'azote (NOx) qui dépassent la capacité d'absorption des sols de ces régions.

Les oxydes d'azote sont la deuxième constituante en importance des pluies acides. Mais, outre leur pouvoir acidifiant, ces nitrates sont aussi des surfertilisants qui contribuent avec le phosphore à l'eutrophisation des lacs. Et les Québécois le découvrent depuis trois ans, car le tandem phosphore et nitrates de toute origine favorise la prolifération des plantes aquatiques qui colmatent déjà plusieurs cours d'eau ou contribuent à la prolifération des algues bleu-vert ou cyanobactéries.

Si les humains peuvent agir sur les apports de nitrates et de phosphore attribuables à l'agriculture et à la villégiature, ils sont localement moins équipés pour contrer les apports importants de nitrates d'origine atmosphérique, lesquels vont frapper encore plus durement les lacs où les rivières ne passent pas radicalement à l'action pour limiter les sources à leur portée.

Des dépassements similaires du «pouvoir tampon» des sols sont aussi prévus dans tout l'est de l'Ontario, du lac Supérieur jusqu'à la frontière du Québec. On retrouve dans cette région ontarienne plus chaude qu'au Québec en moyenne, y compris dans des secteurs forestiers sauvages, plusieurs lacs aux prises avec des cyanobactéries, un phénomène que le réchauffement du climat va accentuer ici au Québec puisque la chaleur favorisera la prolifération des algues microscopiques toxiques.

Au Québec seulement, c'est 860 000 km² de territoire, soit plus du quart de la province, où la capacité naturelle des sols à neutraliser les apports acides sera dépassée à moyen et long terme, selon le rapport fédéral. Les conséquences de cette situation sont de deux ordres, lit-on dans ce *Progress Report on The Canada Wide Acid Rain Strategy for Post-2000 (Draft)*.

D'une part, tout cet acide va diminuer progressivement la productivité des sols agricoles et des forêts de l'Ontario et du Québec.

Mais les quantités d'oxyde d'azote présent dans ces dépôts acides vont aussi frapper les lacs de ces deux régions où l'on retrouve de moins en moins de capteurs à des fins d'échantillonnage, qui permettent de

«Les investissements annoncés auront des retombées dans toutes les régions du Québec puisque 63 % de ceux-ci, soit 1,7 milliard seront réalisés en région», a d'ailleurs ajouté Mme Boulet. Par exemple, plus de 435 millions seront injectés dans le réseau de la Montérégie, 221 millions dans les Laurentides, 192 millions en Outaouais, 191 millions dans la région de Chaudière-Appalaches, 166 millions dans le Bas-Saint-Laurent et 110 millions en Mauricie.

Surveillance déficiente?

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec met toutefois sérieusement en doute la capacité du gouvernement de Jean Charest de réaliser son plan d'investissements, faute d'effectifs pour l'encadrer sur le terrain. L'Association fait ainsi valoir que le niveau d'investissement doit passer de 900 millions à 2,7 milliards, mais que le nombre d'ingénieurs au ministère des Transports demeurera stable, à 500.

Or, son président, Michel Gagnon, estime que même si Québec peut utiliser davantage les firmes privées de génie-conseil, les chantiers doivent être surveillés par des ingénieurs employés par le gouvernement. «Il faut être en mesure de contrôler nos chantiers et je ne crois pas qu'on ait une réponse très adéquate à ce sujet», a-t-il soutenu hier. Selon lui, «le risque grandit» de voir des chantiers manquer d'encadrement, évoquant le spectre d'une tragédie comme celle de l'effondrement du viaduc de la Concorde. «Il y a des problèmes à venir», a-t-il prévenu.

M. Gagnon a aussi rappelé que, durant les années 70, les investissements intensifiés dans la construction du Stade olympique, de la Baie James et du réseau routier, notamment, avaient provoqué une surchauffe, une augmentation des prix et des constructions qui ont mal vieilli.

Jacques Chagnon, sous-ministre adjoint au ministère des Transports, croit pour sa part que tous les chantiers seront menés dans le respect des normes. «Oui, la charge de travail sera considérable, compte tenu des investissements, mais nous avons le personnel requis pour assumer cette tâche, a-t-il expliqué. On fait aussi beaucoup appel à l'entreprise privée. C'est sûr qu'on va solliciter encore un peu plus l'entreprise privée. L'Association des ingénieurs conseils du Québec nous assure également être en mesure de nous appuyer dans ce vaste projet de remise en état du réseau routier.»

La question du financement des travaux soulève

elle aussi certaines craintes du côté de la Coalition pour la réfection et l'entretien du réseau routier du Québec. Son porte-parole, Denis de Belleval, est convaincu que Québec devrait mettre en place un fonds destiné spécifiquement à l'entretien, fonds qui pourrait par exemple être financé à même une taxe spéciale. La Coalition propose que ce fonds soit alimenté de façon stable pendant 10 ans, au rythme de deux milliards de dollars par année.

Pas question, a répondu Jacques Chagnon, précisant que les investissements annoncés hier faisaient partie du Plan québécois des infrastructures, qui prévoit des investissements de 30 milliards de dollars pendant les cinq prochaines années.

Soulagement

De son côté, la Coalition pour le renouvellement des infrastructures a accueilli avec enthousiasme l'annonce de la ministre Julie Boulet. Son président, le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a salué le fait que les investissements s'inscrivent dans une planification à long terme, mais aussi et surtout l'ampleur des sommes consenties. Selon lui, des crédits à cette hauteur feront une réelle différence, et les automobilistes et citoyens pourront enfin constater les progrès réalisés. La Fédération québécoise des municipalités a elle aussi réagi positivement, soulignant l'effet bénéfique sur l'économie régionale.

La directrice générale de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, Gisèle Bourque, a quant à elle assuré que tous les travailleurs nécessaires pour ces nombreux chantiers seraient au rendez-vous. «L'industrie de la construction est très performante au niveau du recrutement de la main-d'œuvre et de la formation de celle-ci», a indiqué Mme Bourque. Selon la Commission de la construction du Québec, a-t-elle dit, 13 000 nouveaux travailleurs se sont joints à cette industrie en 2007.

Elle a aussi lancé un appel à l'Assemblée nationale et aux partis d'opposition afin qu'ils donnent leur appui au projet loi créant l'Agence de gestion des structures routières du Québec, qui sera probablement déposée lors de la prochaine session parlementaire. «La création de cette agence est nécessaire», a soutenu Gisèle Bourque. Il s'agit là d'un premier pas vers la dépolitisation de l'entretien du réseau routier du Québec.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

suivre l'évolution du problème. C'est d'ailleurs au point que la carte du Québec n'indique que cinq sites d'échantillonnage, tous situés dans le centre inhabité de la province. Le rapport fédéral est d'ailleurs totalement muet en ce qui a trait aux impacts des pluies acides dans les territoires régis par la Convention de la Baie-James parce qu'il n'y a là aucun capteur.

Dans une version antérieure de ce rapport, que *Le Devoir* divulguait en avril 2006, on rapportait que les émissions acides croissantes en provenance des provinces de l'Ouest, où se concentre le raffinage du pétrole extrait des sables bitumineux, allaient frapper d'autant plus durement les régions nordiques québécoises qu'elles ne bénéficient que d'un très faible pouvoir tampon. La plus récente version du rapport fédéral, récemment discutée lors d'une rencontre de fonctionnaires fédéraux et des provinces, ne fait plus mention de ce problème: les cartes de sensibilité du Grand Nord québécois sont totalement vides de toutes données empiriques.

Par contre, le même rapport indique toujours que les provinces de l'Ouest, jusqu'ici épargnées par les pluies acides, s'acidifient progressivement, surtout au nord de Calgary, là où se concentre l'exploitation des sables bitumineux.

Norme insuffisante

Selon le rapport fédéral, la stratégie contre les pluies acides adoptée dans les années 90 par le Canada et les États-Unis — stratégie qui avait été coulée dans un traité signé par Ronald Reagan et Brian Mulroney en 1991 — visait à ramener les dépôts annuels des composantes des pluies acides à 20 kg par hectare. Les États-Unis et le Canada se sont tous deux donnés des objectifs de réduction pour réduire leurs émissions de SO₂, mais seuls les États-Unis ont ciblé les NOx. Le rôle de ces surfertilisants acides s'est donc accru progressivement en raison des apports combinés du parc automobile et des émissions des centrales thermiques. Le phénomène a d'ailleurs pris une telle ampleur que les épisodes de smog, qui se limitaient autrefois à la région de Montréal, frappent aujourd'hui jusqu'aux régions de Charlevoix et du Lac-Saint-Jean.

Plusieurs chercheurs disaient déjà à l'époque de la première attaque continentale contre le fléau acide que la norme de 20 kg/ha/an ne protégeait que les zones ayant un fort pouvoir tampon, mais pas vraiment les zones sensibles, comme les lacs ou les ré-

gions forestières du Bouclier canadien. Or les faits semblent donner raison à ces chercheurs qui préconisaient plutôt des rejets maximaux de 8 kg/ha/an.

Le projet de rapport du CCME confirme «que même une réduction de 75 % des émissions de SO₂ au Canada et aux États-Unis, par rapport aux objectifs convenus de réduction en vigueur d'ici 2010, réduirait mais ne ferait pas disparaître les excès d'apports dans l'Est du Canada».

Et le rapport conclut en ciblant les fameux nitrates, qui acidifient et surfertilisent les lacs, que «plus important encore, — dans une logique de protection de la viabilité des écosystèmes à long terme, là où l'acidification aux NOx s'annonce comme prévalente — des réductions des NOx sont nécessaires», ce que les normes industrielles canadiennes n'imposent pas.

Le rapport précise de plus que «la capacité des bassins versants terrestres à retenir les nitrates est limitée». En somme, une fois cette capacité épuisée, ces sols vont dégorger les apports de fertilisants directement vers les lacs et cours d'eau.

Le projet de rapport du CCME est fort critiqué à l'endroit des politiques et des faibles normes en place, que les conservateurs ont promis de raffermir à leur arrivée au pouvoir, mais sans passer à l'action depuis, ce que la lente préparation de ce rapport, qui dure depuis trois ans, traduit à sa façon.

La stratégie continentale actuelle de lutte contre les pluies acides prévoit des réductions échelonnées d'ici 2020 dans les deux pays. Mais le «second scénario» mis au point par les hauts fonctionnaires fédéraux en vue de reprendre à terme le contrôle de la pollution acide actuelle se base sur une réduction supplémentaire de 75 % par rapport à l'entente canado-américaine de 1991, laquelle ciblaient les émissions de 7 fondrières, de 11 centrales thermiques de l'Est canadien et de 110 centrales thermiques états-uniennes. Ce second scénario exigerait globalement une réduction des émissions acidifiantes de 53 % dans l'est du Canada et de 62 % dans l'est des États-Unis. Mais il laisserait quand même plusieurs zones sensibles aux prises avec le risque d'une acidification croissante. Même si la chose n'est pas dite, il semble que ce soit le scénario que les hauts fonctionnaires proposent au gouvernement Harper, ce qui permettra de savoir s'il a une détermination équivalente à celle du gouvernement Mulroney des années 90.

Le Devoir

HOLD-UP

œuvres dérobées, très connues, demeureraient invendables, du moins sur le marché libre. D'où l'hypothèse que les toiles puissent faire l'objet d'une demande de rançon dans les prochains jours. Elles pourraient constituer une monnaie d'échange sur le marché noir, les trafiquants de drogue appréciant beaucoup ces objets très chers, faciles à transporter.

Un trafic très lucratif

L'ampleur du trafic illicite des biens culturels à l'échelle mondiale demeure assez difficile à évaluer, de l'aveu d'Interpol, la police mondiale. Une comptabilité approximative arrive à un monumental montant annuel dépassant les 5 milliards de dollars, ce qui en ferait le troisième trafic illicite le plus lucratif dans le monde, après celui de la drogue et des armes. Au Pérou seulement, 100 000 tombes, soit la moitié des sites connus, auraient déjà été mises à sac par les pilliers.

En Europe, la Pologne, la fédération de Russie, l'Allemagne, l'Italie et la France enregistrent le plus grand nombre de vols. Les particuliers subissent les plus nombreux préjudices, mais «les musées et les lieux de culte figurent parmi les cibles privilégiées». La flambée des prix sur le marché de l'art depuis une décennie rend les grosses pièces artistiques encore plus attrayantes.

En 2004, la France a enregistré 6712 vols d'œuvres

d'art, dont 467 dans ses châteaux et 37 dans les musées. Dans ce pays, à peine 15 % des objets précieux sont finalement retrouvés.

Interpol publie une liste des douze œuvres les plus recherchées dans le monde. En 2007, on y retrouve une toile de Bruegel l'Ancien et une autre de Bellini.

Le résultat du fameux «vol du siècle» au Canada ne figure pas dans ce triste florilège. Et pourtant... Le 4 septembre 1972, profitant de travaux de rénovation, des voleurs très bien informés perçaient le toit du Musée des beaux-arts de Montréal, ligotèrent les gardiens et s'emparaient d'une quarantaine de bijoux et surtout, surtout, de 18 toiles, dont un petit Rembrandt (*Paysage avec chaumière*), deux Bruegel l'Ancien, deux Corot, un Courbet, une huile de Daumier, un Delacroix, un Gainsborough, un Millet et un Rubens.

La compagnie d'assurances avait versé plus de deux millions de dollars au musée qui avait utilisé une partie de la somme, en 1975, pour acheter *Les Léopards*, une grande toile alors attribuée à Rubens. Des analyses révélèrent ensuite que l'œuvre, bien qu'excellente, utilisait des pigments inventés 37 ans après la mort du peintre...

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390